



Inner Wheel District 920 Indian Ocean

LA VICE PRESIDENTE

L'année de Vice-Présidence est une année **d'observation** et de **formation** durant laquelle elle sera associée à toutes les réflexions et à toutes les décisions de la Présidente en exercice afin d'acquérir une bonne connaissance de son rôle à venir.

Tout d'abord, approfondir sa connaissance des **statuts** (statuts et manuel) ainsi que du règlement intérieur du club.

Au sein du comité du club:

- *Elle pourrait par exemple être responsable de la communication et des rapports avec les médias.*
 - **Occuper éventuellement la fonction d'éditrice ou de Responsable Internet.** Ces deux fonctions permettent de mieux connaître les membres du club.
 - Lorsque cela est possible faire le lien entre les différents services de l'administration.
- ◆ **Pour préparer son année,**
Elle participera à l'élaboration du budget prévisionnel en fonction de la cotisation annuelle du club avec la Présidente et la Trésorière.
 - ◆ Elle réfléchira aux actions, conférences, visites et activités de son année en tenant compte des dates du District, des clubs voisins et des manifestations de la cité. Elle les soumettra au club
 - ◆ Elle choisira les candidates au poste de Vice-présidente, Secrétaire, Trésorière, éditrice, responsable internet, et déléguée aux relations internationales qui devront être officiellement proposées au Comité du club (et soumis au vote en A.G.O. de décembre)
 - ◆ Elle choisira le Protocole
 - ◆ Au 10 juillet elle s'assurera que toutes les archives lui ont été transmises.
 - ◆ **Elle doit notamment veiller** à récupérer la charte et le régalia du club, et à ce que les membres de son comité aient récupéré le contrat d'assurance, les statuts et le règlement intérieur du club ainsi que le cahier paraphé et numéroté dans lequel sont consignés les procès-verbaux des Assemblées Générales et les récépissés de la Sous-Préfecture.

Certains documents peuvent être archivés **sous forme numérique**. Il faut penser à les mettre sous **PDF**, pour qu'ils ne puissent pas être modifiés.